



Règlement Vide-dressing

Article 1. Présentation manifestation

Cette manifestation est organisée par l'association BRETIGNY GYM, 21490 BRETIGNY, le samedi 21 mars 2020, de 10h à 18h00, à la salle des fêtes de la commune.

L'accueil des participants aura lieu entre 8h et 9h45, ils ne peuvent quitter le stand avant 18h00.

Article 2. Publics

Le Vide-dressing est réservé aux :

- particuliers majeurs et non professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus conformément à la loi 2005-882 du 2 Aout 2005 modifiée par décret du 7 janvier 2009.

- Les professionnels ne sont pas autorisés à exposer.

Article 3. Réservation & inscription

La demande préalable de fiche de réservation sera faite par téléphone à MME BOURGES 06 85 90 32 71 ou MME LABBE 06 79 11 37 80 ou par mail à l'adresse suivante : bretigny.gym@gmail.com .

La fiche d'inscription et réservation devra être retournée à cette même adresse mail, ou par courrier à l'adresse suivant : BRETIGNY GYM chez Mme BOURGES, 2 Impasse des Egémelines, 21490 BRETIGNY ou en mains propres à Mmes BOURGES, DEJEUX ou LABBE.

Les documents devront être retournés avant le 18/03/2020. Toute demande incomplète (cf. pièces nécessaires à l'inscription) ne pourra être prise en compte.

Article 4. Emplacement et tarif

Pour bénéficier d'un emplacement :

Une participation de 10 € par table (Dim. 120x80) est demandée, avec possibilité d'utiliser des portants (2 portants maximum par emplacement, non fournis par l'association).

Les exposants sont autorisés à réserver 2 tables au maximum.

En cas de désistement plus de 8 jours avant l'évènement, merci d'en informer l'organisation par mail ou par téléphone et vous pourrez en obtenir le remboursement. Si le délai est dépassé les sommes versées resteront dans ce cas acquises à BRETIGNY GYM à titre d'indemnité. Dès leur arrivée, les exposants seront orientés vers les emplacements qui leur auront été attribués. L'attribution des emplacements se fera dans l'ordre d'arrivée des réservations. Les emplacements seront attribués par l'organisation et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications, le cas échéant. Les véhicules devront être dégagés après déchargement et stationner sur un parking disponible à proximité de la salle. Tables et chaises seront fournies par l'association. Les emplacements sont loués avec 1 table et 1 chaise obligatoirement (pas de matériel extérieurs sauf portants).

Les portants ne doivent pas dépasser la taille du stand et empiéter sur les allées sous peine d'être enlevés pour des raisons de sécurité.

Article 5. Articles autorisés à la vente

Le Vide-dressing est autorisé pour les particuliers uniquement.

Articles autorisés à la vente : vêtements, chaussures, accessoires (bijoux, sacs, bonnets, etc...). Tous autres objets exclus du prêt à porter ne sont pas autorisés à la vente, ex : cosmétiques... Les vêtements, objets et accessoires exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols ou détériorations.

Article 6. Remballage

Les pièces non vendues et emballages ne pourront pas être laissés sur place. Chaque emplacement devra être débarrassé de tous déchets et rendu tel qu'à l'arrivée.

Article 7. Annulation de la manifestation

L'association organisatrice reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation. Elle pourra alors décider librement du report ou de l'annulation de la manifestation (annulation si nombre insuffisant d'exposants). Les exposants seront remboursés des frais d'inscription.

Article 8. Règlementation

Vous avez obtenu l'autorisation de participer à ce Vide- dressing. Les informations transmises à l'association seront insérées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle. Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation. La vente de produits alimentaires et consommables par les exposants est formellement interdite. L'organisateur se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

Signé avec la mention « lu et approuvé », le

BULLETIN D'INSCRIPTION/ ATTESTATION PARTICULIER



Vente au déballage organisée par l'association Bretigny Gym, le 21 mars 2020, à la salle des fêtes de Brétigny 21490

A retourner avant le 18 mars 2020

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Portable/Téléphone : Mail :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

M'inscris au Vide-dressing en tant que particulier et déclare sur l'honneur :

Ne pas être commerçant(e). Ne vendre que du matériel personnel d'occasion. Ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Avoir pris connaissance du règlement joint et de l'accepter

Je souhaite m'inscrire et réserver:

1 ou 2 emplacements (1 table + 1 chaise fournie par l'association). Soit X 10 € =€

Avec 0 ou 1 ou 2 Portant(s) (non fourni(s))

Règlement par chèque ou espèces.

Pièces nécessaires à l'inscription :

La fiche d'inscription/attestation sur l'honneur

La photocopie de la pièce d'identité

Le règlement accepté et signé

Règlement de l'emplacement par chèque ou espèces (chèque à établir à l'ordre de l'association BRETIGNY GYM)

Le à

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"